

Actualités diverses

APE... Où en sommes-nous ?

Au mois de mars, la CODEF avait informé ses membres que la réforme des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) n'avait pas été finalisée, suite à la perte de majorité au sein du Gouvernement wallon.

Les dispositifs prévus par le décret du 25 avril 2002 et ses arrêtés restent donc pleinement d'application. Parmi ces différentes dispositions, la demande de renouvellement d'une aide à l'emploi doit être adressée au moins trois mois avant l'expiration de la décision initiale. Il est impératif de veiller au respect de ce délai.

De nombreuses **décisions à durée déterminée** arrivent à échéance à la date du 31 décembre 2019. Dans ce cas, le SPW Emploi-Formation invite les associations concernées à introduire la demande de renouvellement au plus tôt à la date du 1^{er} septembre et au plus tard pour le 30 septembre 2019.

Il est impératif également de respecter toutes les obligations qui s'imposent aux employeurs dans le cadre de l'application du décret et de ses arrêtés.

Concernant le futur du dispositif APE, il est probable que le Gouvernement, qui sera nouvellement constitué suite aux élections de ce 26 mai, se saisisse de la problématique et envisage également une réforme. Néanmoins, nous ne pouvons avoir à ce stade de certitudes quant à son contenu.

La CODEF vous tiendra bien entendu informés de la suite des travaux.

Fermeture de la CODEF pour les vacances annuelles

Les bureaux de la CODEF seront fermés du **22 juillet au 9 août 2019 inclus** dans le cadre des vacances annuelles. L'équipe ne sera donc pas joignable par téléphone durant toute cette période. Néanmoins, certains mails seront traités en fonction des congés respectifs du personnel.

De même, il n'y aura pas de CODEF Info, de VIGIE ni de formations durant juillet et août.

Toute l'équipe vous souhaite d'ores et déjà un bel été et de bonnes vacances !

Au plaisir de vous retrouver en pleine forme dès la rentrée !

